

LE SUIVI DES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE DOIT ETRE ENREGISTRE DANS LE TABLEAU DE SUIVI HEBDOMADAIRE

QUOTIDIENNE :

- Q1. Vérifiez les dates d'ouverture des bidons de **Soluscope D**, et **Soluscope E** . Les produits ont une durée de vie de deux mois après ouverture.
- Q2. Brosser la grille de fond de cuve dans un nettoyant décontaminant et la remettre en place.
- Q3. Nettoyer le pourtour de la cuve et l'intérieur sur environ 5 cm avec de l'alcool. **Ne pas utiliser d'acétone.**
- Q4. Nettoyer le joint de porte à l'alcool. Pour gonfler le joint, lancer un cycle 5.
- Q5 Vérifier le besoin éventuel de remplacement du filtre 0,2µm à eau (voir "CHANGER : filtre 0,2µm" sur le dernier ticket de traitement d'endoscope) et dans tous les cas lancer un cycle 6 d'auto désinfection.
- Q6. Sécher les connectiques et vérifier l'absence de plicatures. Lubrifier les connecteurs de test d'étanchéité avec de l'huile silicone. Toute connectique défectueuse doit être déclarée hors service.
- Q7. Assurez-vous que tous les tickets imprimés par la machine durant la journée ont bien été retirés et classés. **Y compris ceux des cycles interrompus.**

HEBDOMADAIRE, A FAIRE AVANT L'ENTRETIEN JOURNALIER :

- H1. Vérifiez la date indiquée sur le filtre à eau 0,2 µm Elle ne doit pas excéder **90 jours**.
- H2. Vérifiez le degré de colmatage des cartouches d'unité de préfiltration. Les valeurs indiquées par les manomètres ne doivent pas avoir un écart de plus de 0,6 bars lors du remplissage de la cuve
- H3. Vérifiez la date indiquée sur le filtre à air. **Elle ne doit pas dépasser 1 mois.**
- H4. **Lancez un cycle 8 de détartrage**
- H5. Vérifiez que la fiche de suivi hebdomadaire est correctement remplie par les utilisateurs.

MENSUELLE:

- M1. Faites un prélèvement de la machine. Contactez votre S.A.V.

ANNUELLE ou 2000 cycles (le plus court des deux termes)

- A1. Faites effectuer une maintenance préventive de votre Soluscope. Contactez votre S.A.V.



En cas de détection de traces blanches sur l'endoscope et dans la cuve, vérifiez le degré TH de l'eau et contactez votre S.A.V.